

Assemblée générale mixte



31 mai 2022

AVERTISSEMENT

- Ce document a été préparé par Sensorion (la " Société ") et est fourni à titre d'information uniquement. Ce document n'a pas la prétention de contenir des informations exhaustives ou complètes sur la Société et est qualifié dans son intégralité par les informations commerciales, financières et autres que la Société est tenue de publier conformément aux règles, règlements et pratiques applicables aux sociétés cotées sur Euronext Paris. Aucune certitude ne peut être accordée, à quelque fin que ce soit, aux informations ou opinions contenues dans ce document ou à leur exactitude ou exhaustivité.
- Cette présentation ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une invitation à souscrire ou à acheter des titres de Sensorion dans une quelconque juridiction.
- Les informations et opinions contenues dans ce document sont fournies uniquement à la date de ce document et peuvent être mises à jour, complétées, révisées, vérifiées ou modifiées, et peuvent donc être sujettes à des changements significatifs. La société n'est pas tenue de mettre à jour les informations ou opinions contenues dans le présent document, qui sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.
- Les informations contenues dans ce document n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. Aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est fait quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations et opinions contenues dans ce document. La Société, ses filiales, ses conseillers et ses représentants n'acceptent aucune responsabilité et ne pourront en aucun cas être tenus responsables de toute perte ou dommage pouvant résulter de l'utilisation de ce document ou des informations ou opinions qu'il contient.
- Ce document contient des informations sur les marchés et la position concurrentielle de la Société, et plus particulièrement sur la taille de ses marchés. Ces informations proviennent de diverses sources ou d'estimations de la Société qui peuvent ne pas être exactes.
- Le présent document contient certaines déclarations prospectives. Ces déclarations ne sont pas des garanties de la performance future de la société. Ces déclarations prospectives concernent les perspectives, les développements et la stratégie marketing de la société et sont basées sur des analyses de prévisions de bénéfices et des estimations de montants non encore déterminables. Les déclarations prospectives sont soumises à divers risques et incertitudes dans la mesure où elles se rapportent à des événements futurs et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se matérialiser à l'avenir. Les déclarations prospectives ne peuvent en aucun cas être interprétées comme une garantie des performances futures de la société et la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie réels de la société, ainsi que les tendances du secteur dans lequel la société opère, peuvent différer sensiblement de ceux proposés ou reflétés dans les déclarations prospectives contenues dans ce document. Les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats anticipés dans les déclarations prospectives comprennent ceux discutés ou identifiés dans la section " Facteurs de risque " de notre rapport annuel 2020 publié le 9 avril 2021 et disponible sur notre site Internet (www.sensorion.com). Même si la situation financière, les résultats, les flux de trésorerie et les développements du secteur dans lequel la Société opère devaient être conformes aux déclarations prospectives contenues dans le présent document, ces résultats ou développements ne peuvent être interprétés comme une indication fiable des résultats ou développements futurs de la Société. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à confirmer les projections ou les estimations faites par les analystes ou à rendre publique une correction à toute information prospective afin de refléter un événement ou une circonstance qui pourrait survenir après la date du présent document.
- Certains chiffres et nombres apparaissant dans ce document ont été arrondis. Par conséquent, les montants totaux et les pourcentages figurant dans les tableaux ne sont pas nécessairement égaux à la somme des chiffres, montants ou pourcentages arrondis individuellement.
- Toutes les personnes qui accèdent à ce document doivent accepter les restrictions et les limitations énoncées ci-dessus.

AGENDA ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2022

- 1 Constitution du bureau et quorum
- 2 Rapport de gestion
- 3 Rapport financier
- 4 Rapport des CAC
- 5 Ordre du jour
- 6 Vote des résolutions



1

Constitution du bureau et quorum

CONSTITUTION DU BUREAU ET QUORUM

Désignation des scrutateurs

Désignation du secrétaire

Quorum

- Rappel des quorum requis :
 - Quorum AGO : pas de quorum
 - Quorum AGE : 1/4 des actions ayant droit de vote net, soit 19,954,124 actions
- Rappel des majorités requises :
 - Majorité des voix pour l'AGO
 - Majorité des 2/3 des voix pour l'AGE

Documents mis à disposition du public :

- L'ensemble des documents visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce ont été mis à disposition du public dans les délais requis
- Ils sont disponibles et consultables durant cette assemblée générale



2

RAPPORT DE GESTION

SENSORION EN BREF

Sensorion construit une franchise pour **RESTAURER**, **TRAITER** et **PRÉVENIR** dans le domaine des pertes d'audition

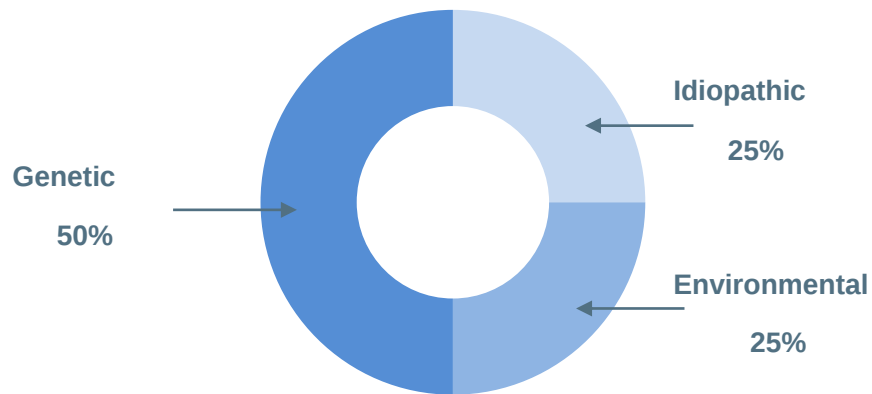
- Une équipe de management très expérimentée dans le développement de médicaments et de thérapies géniques
- **RESTAURER**, **TRAITER** et **PRÉVENIR** dans le domaine des pertes d'audition : une petite molécule en Phase 2 et un nouveau focus sur les thérapies géniques
- Des collaborations et des partenariats de haut niveau ont attiré des investisseurs renommés:
 - Institut Pasteur, Cochlear®, l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées, l'Hôpital Necker Enfants-malades
 - ~69.1M€ levés auprès d'investisseurs clés tels que Invus, Sofinnova Partners, Wuxi Apptec et 3SBio

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Date de création.....	2009
Introduction en bourse.....	2015
Euronext Paris	ALSEN
Trésorerie (31 dec 2021):.....	50M€
<i>Continuité d'exploitation assurée jusqu'à la fin du S1 2023</i>	

STRATEGIE: **RESTAURER**, **TRAITER** & **PREVENIR** DES PERTES D'AUDITION

Causes of hearing loss



APPROCHE DE THERAPIE GENIQUE

- Collaboration Exclusive en thérapie génique signée avec l'Institut Pasteur pour **RESTAURER** les fonctions auditives
- Programme pour **RESTAURER** l'audition dans la déficience en Otoferline (Surdité DFNB9), une des formes les plus communes de surdité congénitale
- Programme pour **RESTAURER** l'audition suite à des surdités dues au gène GJB2, la gène le plus fréquemment retrouvé dans les pertes d'audition congénitales, qui est aussi impliqué dans des presbycousies précoces et sévères chez l'adulte et dans des pertes d'audition débutant pendant l'enfance

APPROCHE EN PETITE MOLECULE

- Etude de Phase 2 avec SENS-401 pour **TRAITER** la surdité neurosensorielle soudaine - à la recherche de partenaires
- Etude de Phase 2a du SENS-401 pour **PREVENIR** l'ototoxicité induite par le cisplatine
- Etude de Phase 2a du SENS-401 pour **PREVENIR** la mort cellulaire faisant suite à l'implantation cochléaire

FAITS MARQUANTS EN 2021

SENS-401

- L'étude **AUDIBLE-S** a été menée durant l'année 2021. Les autorités réglementaires ont approuvé une modification du plan d'analyse statistique de l'étude AUDIBLE-S à 115 patients
- Le SENS-401 s'est révélée sûre et bien tolérée chez les 115 patients de l'étude clinique SSNHL, néanmoins le critère principal d'évaluation n'a pas été atteint (annonce du 17 janvier 2022)
- Les activités réglementaires concernant la préparation de l'étude clinique sur la **prévention de l'ototoxicité induite par le cisplatine (CIO)** se sont poursuivies

Thérapie génique

- Troisième collaboration en thérapie génique, en collaboration avec l'Institut Pasteur, ciblant le **gène GJB2** dans la surdité pédiatrique et adulte, des marchés de taille importantes
- Extension de la **plate-forme de thérapie génique CMC** (Chemistry Manufacturing and Control - Développement pharmaceutique, Fabrication et Contrôles en thérapie génique) en mettant en place des laboratoires de développement de processus de pointe. Des bioréacteurs fonctionnent depuis la fin décembre à petite échelle
- **Renforcement de son équipe CMC** en recrutant des experts en développement de procédés de culture cellulaire (USP – upstream process) et de purification (DSP – downstream process) hautement qualifiés

FAITS MARQUANTS EN 2021

Sonova

- Collaboration avec **Sonova** pour le financement conjoint d'une étude d'histoire naturelle relative à la perte auditive liée à l'âge (presbycusie) chez les adultes

Leadership et Gouvernance

- Nomination de **Scott D. Myers** au poste de **Président du Conseil d'Administration** et de membre indépendant
- Nomination du **Dr. Nora Yang**, au poste de **Directrice scientifique**, elle est basée aux Etats-Unis
- Nomination du **Dr. Otmane Boussif** au poste de **Directeur des opérations techniques**

FAITS MARQUANTS EN 2022

SENS-401

- **Résultat Phase 2 AUDIBLE-S relative à SSNHL** : SENS-401 est sûr et bien toléré chez les 115 patients, le critère principal d'évaluation n'a pas été atteint. SENS-401 a démontré un effet cliniquement pertinent et statistiquement significatif de l'évolution de l'audiométrie tonale pure au fil du temps chez une large partie de la population homogène de patients idiopathiques traités par des corticostéroïdes. SENS-401 entraîne une amélioration significative d'au moins 19 dB au Jour 28 jusqu'à 25 dB au Jour 84. (17 mars 2022)
- Sensorion va poursuivre l'étude clinique de preuve de concept (**PoC**) pour l'indication **CIO (ototoxicité induite par le Cisplatine)** sur la base d'une analyse des critères secondaires de l'étude AUDIBLES-S (28 avril 22)
- Conformément à une approche disciplinée de l'allocation du capital, Sensorion explorera les possibilités de **partenariat pour le SENS-401 dans le SSNHL** (28 avril 22)

FAITS MARQUANTS EN 2022

AGE

- Approbation par l'AGE du 14 avril 2022 des résolutions visant au renouvellement des délégations financières au Conseil d'Administration afin de lui permettre de prendre les décisions adéquates et à de nouvelles délégations qui s'inscrivent dans le même objectif (plafond porté à 10M€ au lieu de 4M€ précédemment)

Conseil d'Administration

- Nomination du **Dr. Aniz Girach** au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration

DEVELOPPEMENT D'UN PORTEFEUILLE DE PRODUITS POUR AIDER LES PERSONNES SOUFFRANT DE PERTES D'AUDITION

RESTORE

PREVENT

TREAT

Produit	Indication	Découverte	In-vivo PoC	Pré-clinique	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Prochaines étapes (estimations)
OTOF-GT*	Déficiences en Otoferline							Demande essai clinique H1 2023
GJB2-GT*	Presbycousie précoce liée à GJB2							Sélection du candidat médicament mi 2022
GJB2-GT*	Perte d'audition progressive pendant l'enfance liée à GJB2							Sélection du candidat médicament mi 2022
GJB2-GT*	Perte d'audition congénitale liée à GJB2							Sélection du candidat médicament mi 2022
SENS-401	Préservation de l'audition après implantation cochléaire							Autorisation de l'essai clinique
SENS-401	Ototoxicité induite par le cisplatine							Soumission de la demande d'amendement de l'essai clinique H2 2022
SENS-401	Perte auditive neurosensorielle soudaine (SSNHL)							Exploration des possibilités de partenariat



3SBio a un droit de premier refus en ce qui concerne l'octroi de licences de SENS-401 dans la Grande Chine (sauf en combinaison avec des implants cochléaires), OTOF-GT

* Possibilité d'obtenir une licence auprès de l'Institut Pasteur (conditions financières prédéfinies et autres conditions à négocier)

PROCHAINS JALONS [Dates estimées]

- **S1 2022** – Autorisation de l'essai clinique du SENS-401 pour la préservation de l'audition suite à une implantation cochléaire
- **Mi 2022** – Recrutement du premier patient pour l'essai clinique du SENS-401 pour la préservation de l'audition suite à une implantation cochléaire
- **Mi 2022** – Sélection d'un candidat médicament pour GJB2-GT
- **Mi 2022** – Production de lots de toxicologie pour OTOF-GT
- **S2 2022** – Autorisation de l'amendement de l'étude clinique NOTOXIS pour la POC SENS-401 CIO (Ototoxicité induite par le cisplatine)
- **S1 2023** – Soumission de la demande d'essai clinique pour le programme OTOF-GT (CTA/IND)



3

RAPPORT FINANCIER



CHIFFRES CLÉS EN 2021

Normes IFRS

Position de trésorerie de 50M€
soit une baisse de 12 M€ sur l'année 2021

Capitaux propres de 44M€
contre 58M€ en 2020

Continuité d'exploitation assurée
jusqu'à fin S1 2023

Charges opérationnelles courantes de 19M€ en hausse de 8M€ (la R&D représente 75% des charges opérationnelles)

Produits opérationnels de 4 M€
correspondant essentiellement au crédit
impôt recherche

Résultat net de -15M€
en diminution de 6 M€

Résultat opérationnel de -15M€
en diminution de 6 M€

COMPTES DE RÉSULTATS 31/12/2021

Normes IFRS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	Var.
Produits opérationnels	4 349	2 421	1 928
Recherche et développement	14 624	7 679	6 945
Frais généraux	4 750	3 631	1 119
Charges opérationnelles	19 374	11 310	8 064
Résultat opérationnel	-15 025	-8 889	-6 136
Résultat financier	-112	-89	-23
Résultat net	-15 137	-8 978	-6 159

Résultat net de -15 137k€ en baisse de -6 159k€ en raison de:

- La hausse des **frais de R&D** de 6 945k€, due à l'**expansion des études précliniques et cliniques**, et liée à l'accélération de l'essai clinique SENS-401 et le lancement des activités de thérapie génique, ainsi que l'augmentation des **effectifs R&D**
- La hausse des **frais généraux** de 1 119k€ due à la hausse des frais de consultants et de personnel, afin de **soutenir la croissance** des activités de R&D

BILAN 31/12/2021

Normes IFRS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	Var.
ACTIF			
Actifs non courants	2 143	1 474	669
Autres actifs courants	6 946	4 255	2 691
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 001	62 175	-12 174
TOTAL ACTIF	59 090	67 904	-8 814
PASSIF			
Capital social	7 994	7 974	20
Primes liées au capital	50 612	59 056	-8 444
Réserves	590	328	262
Résultat net	-15 137	-8 978	-6 159
Ecart de conversion cumulé	-3	0	-3
Total des capitaux propres	44 056	58 380	-14 324
Passifs non courants	4 505	5 246	-741
Passifs courants	10 529	4 278	6 251
TOTAL PASSIF	59 090	67 904	-8 814

- **Actifs courants** de 6 946k€ en hausse de 2 691k€ en raison de la hausse du **Crédit Impôt Recherche** prévu pour 2021, qui s'élève à 3 045k€
- **Fonds propres** de 44 056k€ en baisse de – 14 324€, diminution principalement liée au **résultat net** de -15 137k€ sur la période

COMPTE DE RÉSULTAT 31/12/2021

Normes françaises

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	Var.
Produits d'exploitation	1 281	645	636
Achats de matières premières et approvisionnements	688	138	550
			0
Autres achats et charges externes	12 259	7 026	5 233
Impôts et taxes	66	54	12
Salaires et traitements	3 256	2 365	891
Charges sociales	1 627	1 001	626
Dotations aux amortissements et provisions	357	349	8
Autres charges	145	165	-20
Charges d'exploitation	18 398	11 098	7 300
Résultat d'exploitation	-17 117	-10 453	-6 664
Résultat financier	-8	42	-50
Résultat exceptionnel	78	-43	121
Impôt sur les bénéfices	-2 921	-1 858	-1 063
Résultat net	-14 126	-8 596	-5 530

BILAN 31/12/2021

Normes françaises

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	Var.
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	570	589	-19
Immobilisations corporelles	514	175	339
Immobilisations financières	248	142	106
Autres créances	5 388	2 525	2 863
Disponibilités	49 946	62 175	-12 229
Charges constatées d'avance	1 587	1 698	-111
TOTAL ACTIF	58 253	67 304	-9 051
PASSIF			
Capital	7 994	7 974	20
Prime d'émission	50 612	59 056	-8 444
Report à nouveau	32	0	32
Résultat net	-14 126	-8 596	-5 530
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44 512	58 434	-13 922
Provision pour charges	136	145	-9
Emprunts obligataires convertibles	0	193	-193
Emprunts et dettes financières	4 685	5 095	-410
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 624	2 198	2 426
Dettes sur immobilisations	122	0	122
Dettes fiscales et sociales	1 447	1 176	271
Autres dettes	2 727	63	2 664
TOTAL PASSIF	58 253	67 304	-9 051

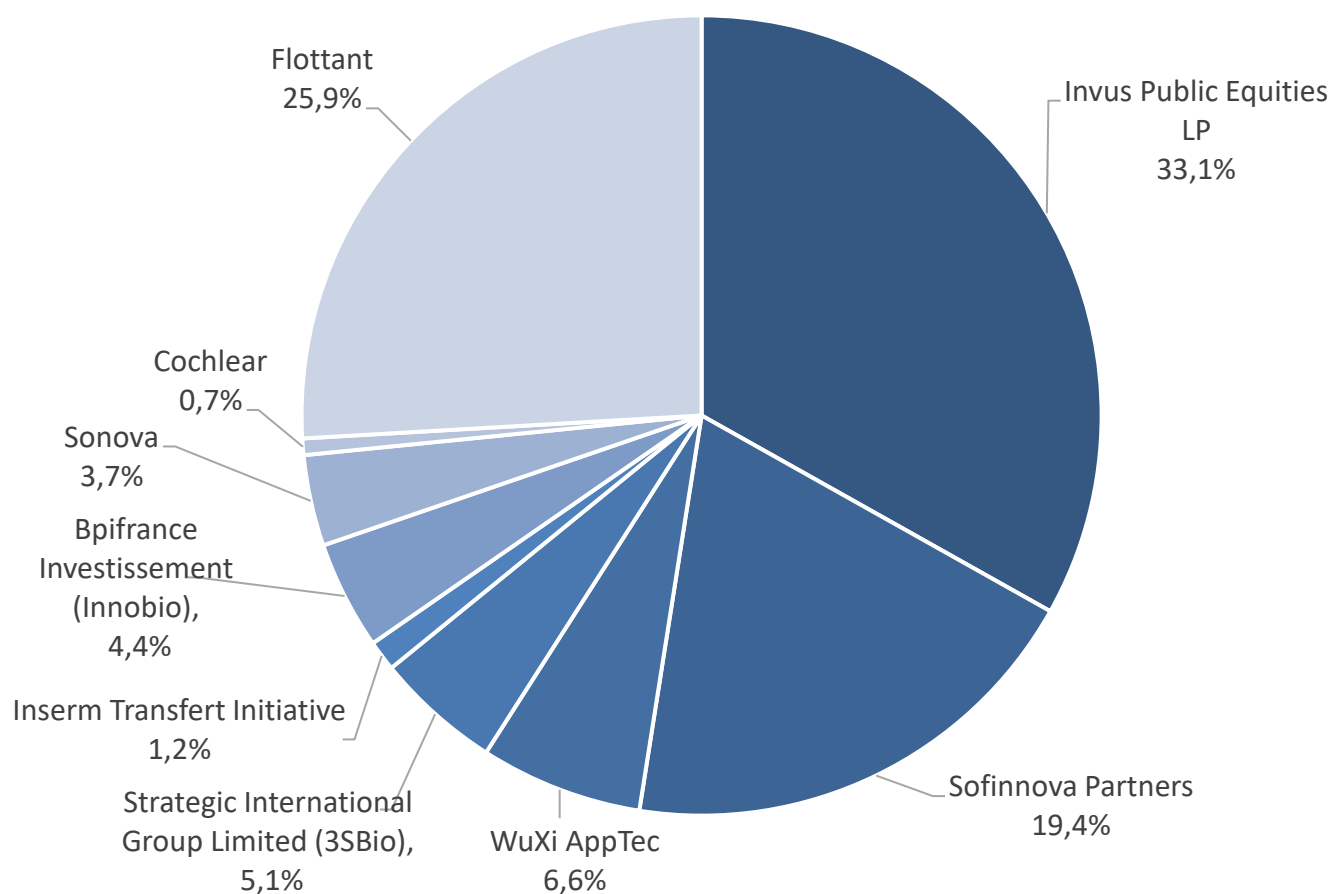
ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Normes IFRS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	Var.
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-10 773	-5 314	-5 459
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 075	-165	-910
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-326	37 226	-37 552
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	62 175	30 428	31 747
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	50 001	62 175	-12 174
Variation de la trésorerie	-12 174	31 747	-43 921

Continuité d'exploitation assurée jusqu'à la fin S1 2023

ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2021



Informations sur l'action

IPO en 2015	Euronext Growth Paris: ALSEN
79 937 938	Nombre d'actions (au 31 décembre 2021)
0.43€	Prix de l'action au 27 mai 2022
34M€	Capitalisation boursière (27 mai 2022)

A la connaissance de la Société au 31 décembre 2021



4

RAPPORT DES CAC



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes

- **Sur les comptes sociaux** : Certification sans réserve des comptes annuels et observation sur le changement de méthodes comptables relatif aux engagements de fin de carrière ;
- **Sur les conventions réglementées** : Rapport spécial stipulant l'absence de nouvelles conventions réglementées et l'application de la convention de mandat de Nawal Ouzren depuis le 12 avril 2017
- **Sur le rapport sur les comptes consolidés** : Certification sans réserve des comptes consolidés de la société Sensorion au regard du référentiel IFRS
- **Sur les délégations de compétences** : Rapports sur les délégations de compétences au conseil d'administration



QUESTIONS / RÉPONSES



5

ORDRE DU JOUR



ORDRE DU JOUR (1/3)

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- 1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- 2 Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- 3 Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- 4 Ratification de la nomination à titre provisoire de Monsieur Scott Myers en qualité d'administrateur
- 5 Ratification de la nomination à titre provisoire de Monsieur Aniz Girach en qualité d'administrateur
- 6 Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Aniz Girach
- 7 Renouvellement du mandat d'administrateur de Sofinnova Partners

ORDRE DU JOUR (2/2)

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

8 Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Khalil Barrage

9 Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur John Furey

10 Renouvellement du mandat de la société Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société

11 Renouvellement du mandat de la société Auditex en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société

12 Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs

13 Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de permettre l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

ORDRE DU JOUR (1/2)

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

14

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'action

15

Regroupement des actions de la Société par attribution de 1 action ordinaire nouvelle de 0,30 euro de nominal contre 3 actions ordinaires de 0,10 euro de nominal détenues - Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général

16

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires (les « **BSA 2022** ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes

17

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de bons de souscription de parts des créateurs d'entreprise (les « **BSPCE 2022** ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

ORDRE DU JOUR (2/2)

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

18

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (les « **Options 2022** ») en faveur des membres du personnel salarié et des dirigeants-mandataires sociaux

19

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre ou existantes (les « **AGA 2022** ») en faveur des membres du personnel salarié et des dirigeants-mandataires sociaux

20

Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société adhérents à un plan d'épargne entreprise à instituer par la Société

ORDRE DU JOUR (1/1)

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

21

Pouvoirs pour accomplir les formalités



5

VOTE DES RESOLUTIONS





VOTE DES RESOLUTIONS (1/21)

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Visé à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui font apparaître une perte de 14.126.019 €

VOTE DES RESOLUTIONS (2/21)

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Visé à affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 14.126.019 € en totalité au compte « report à nouveau » qui est ainsi porté de 32.013 € à – 14.094.006 €



VOTE DES RESOLUTIONS (3/21)

Approbation des **conventions** visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Vise à approuver les conclusions du rapport des CAC (convention réglementée qui est le mandat de DG de Mme Ouzren)

VOTE DES RESOLUTIONS (4/21)

Ratification de la **nomination à titre provisoire de Monsieur Scott Myers** en qualité d'administrateur

Vise à ratifier la nomination effectuée à titre provisoire de Monsieur Scott Myers en qualité d'administrateur (mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)



VOTE DES RESOLUTIONS (5/21)

Ratification de la **nomination à titre provisoire de Monsieur Aniz Girach**

Vise à ratifier la nomination effectuée à titre provisoire de Monsieur Aniz Girach en qualité d'administrateur

VOTE DES RESOLUTIONS (6/21)

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Aniz Girach

Visé à renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

VOTE DES RESOLUTIONS (7/21)

Renouvellement du mandat d'administrateur de Sofinnova Partners

Vise à renouveler le mandat de Sofinnova Partners, représentée par Monsieur Cédric Moreau, pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024



VOTE DES RESOLUTIONS (8/21)

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Khalil Barrage

Vise à renouveler le mandat de Monsieur Khalil Barrage, pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

VOTE DES RESOLUTIONS (9/21)

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur John Furey

Vise à renouveler le mandat de Monsieur John Furey, pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue 55/180 dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

VOTE DES RESOLUTIONS (10/21)

Renouvellement du **mandat de la société Ernst & Young Audit** en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société

Vise à renouveler le mandat de la société Ernst & Young Audit pour une nouvelle période de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des 60/180 actionnaires tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

VOTE DES RESOLUTIONS (11/21)

Renouvellement du **mandat de la société Auditex** en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société

Vise à renouveler le mandat de la société Auditex, pour une nouvelle période de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des 60/180 actionnaires tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

VOTE DES RESOLUTIONS (12/21)

Fixation du **montant des jetons de présence** à allouer aux administrateurs

Visé à porter le montant maximum de la somme annuelle à verser aux administrateurs et aux membres des différents comités à titre de rémunération à 250 000 € (contre 100.000 € précédemment)



VOTE DES RESOLUTIONS (13/21)

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de **permettre l'achat par la Société de ses propres actions** conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.



VOTE DES RESOLUTIONS (14/21)

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la
Société par voie d'annulation d'action

VOTE DES RESOLUTIONS (15/21)

Regroupement des actions de la Société par attribution de 1 action ordinaire nouvelle de 0,30 euro de nominal contre 3 actions ordinaires de 0,10 euro de nominal détenues - Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général

Permet de décider de procéder au regroupement des actions de la Société (3 actions anciennes pour 1 action nouvelle) : chaque actionnaire se verrait attribuer 1 action d'une valeur nominale de 0,30 euro chacune pour 3 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro anciennement détenu. Les actions de la Société auraient alors une valeur nominale unitaire de 0,30 euro, sous réserve et à compter de la mise en œuvre de cette autorisation par le Conseil d'administration

VOTE DES RESOLUTIONS (16/21)

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider **l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires** (les « **BSA 2022** ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes

Visé à renouveler la délégation approuvée aux termes de la 13ème résolution de l'AGE du 18 mai 2021 à l'effet d'émettre des BSA 2022 (enveloppe autonome qui n'est pas commune aux BSPCE 2022, Options 2022 ni aux AGA 2022). Nous vous demandons de supprimer votre droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires.

VOTE DES RESOLUTIONS (17/21)

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider **l'émission de bons de souscription de parts des créateurs d'entreprise** (les « **BSPCE 2022** ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

Vise à renouveler la délégation approuvée aux termes de la 17ème résolution de l'assemblée générale du 20 mai 2022 à l'effet d'émettre des BSPCE 2022 (enveloppe autonome qui n'est pas commune aux BSA 2022, Options 2022 ni aux AGA 2022). Nous vous demandons de supprimer votre droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires

VOTE DES RESOLUTIONS (18/21)

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de consentir des **options de souscription et/ou d'achat d'actions** (les « **Options 2022** ») en faveur des membres du personnel salarié et des dirigeants-mandataires sociaux

Vise à renouveler la délégation approuvée aux termes de la 1ere résolution de l'assemblée générale du 24 mars 2021 à l'effet d'émettre des Options 2022 (enveloppe autonome qui n'est pas commune aux BSA 2022, BSPCE 2022 ni aux AGA 2022). Nous vous demandons de supprimer votre droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires

VOTE DES RESOLUTIONS (19/21)

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de **procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre ou existantes** (les « **AGA 2022** ») en faveur des membres du personnel salarié et des dirigeants-mandataires sociaux

Vise à renouveler la délégation approuvée aux termes de la 19ème résolution de l'assemblée générale du 28 mai 2019 à l'effet d'émettre des actions gratuites 2022 (enveloppe autonome qui n'est pas commune aux BSA 2022, BSPCE 2022 ni aux Options 2022). Nous vous demandons de supprimer votre droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires

VOTE DES RESOLUTIONS (20/21)

Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, **une augmentation du capital social** dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés** de la Société adhérents à un plan d'épargne entreprise à instituer par la Société

Afin de respecter les prescriptions légales, vise à un projet d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail. Le Conseil d'administration a considéré que votre vote en faveur de cette augmentation de capital n'est pas opportun, celle-ci n'entrant pas dans le cadre la politique d'intéressement que la Société entend mettre en œuvre. Le Conseil d'administration appelle donc à voter contre cette résolution

VOTE DES RESOLUTIONS (21/21)

Pouvoirs pour accomplir les formalités

Visé à donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur

MERCI

Nawal Ouzren

Directrice Générale

[E: contact@sensorion-pharma.com](mailto:contact@sensorion-pharma.com)



ÉTUDE DE PHASE 2 AVEC SENS-401 POUR LE TRAITEMENT DE LA SSNHL

UNE ÉTUDE RANDOMISÉE, MULTICENTRIQUE, EN DOUBLE AVEUGLE ET CONTRÔLÉE PAR PLACEBO

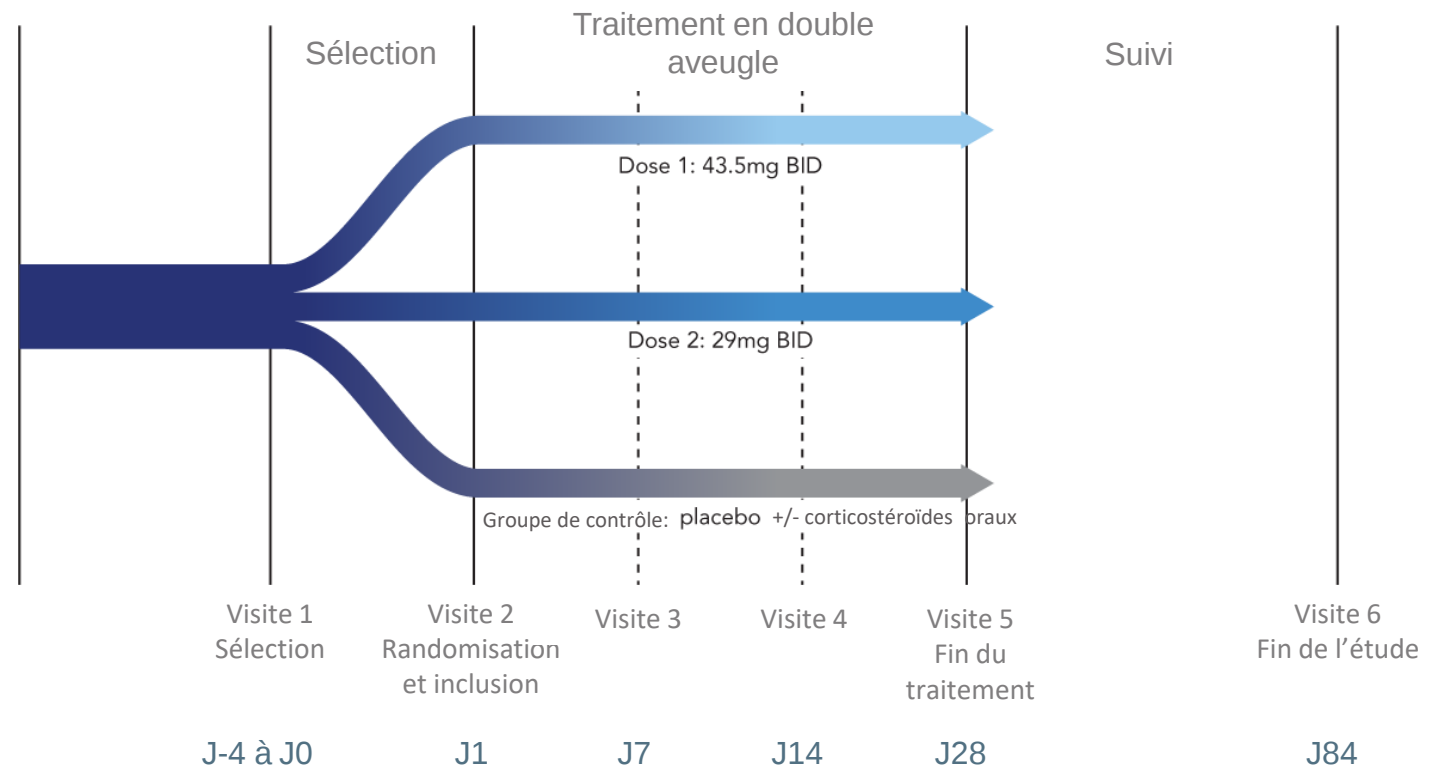
~50 sites cliniques

1 critère principal
L'audiométrie
Amélioration de
15dB vs. placebo

115 patients recrutés

Calendrier

T1 2019	juin 2020	T1 2022
Ouverture des centres	Revue positive du DSMB	Résultats finaux



Définition du critère principal d'évaluation:

« ... changement de l'audiométrie tonale pure (PTA) ; moyenne du seuil d'audition de trois fréquences auditives contiguës les plus affectées en décibels dans l'oreille entre la ligne de base et la visite de fin de traitement (visite 5/J28+3) »

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE PHASE 2 AVEC SENS-401 POUR LE TRAITEMENT DE LA SSNHL

AUDIBLE-S SECONDARY ENDPOINT RESULTS

- SENS-401 est sûr et bien toléré chez les 115 patients de l'étude SSNHL, le critère principal d'évaluation n'a pas été atteint
- SENS-401 a démontré un **effet cliniquement pertinent et statistiquement significatif de l'évolution de l'audiométrie tonale pure au fil du temps chez une large partie de la population homogène de patients idiopathiques traités par des corticostéroïdes**
- **Les groupes traités ont toujours montré une meilleure réponse** par rapport au placebo. Cet écart s'améliore au cours du temps
- SENS-401 entraîne une amélioration significative d'au moins 19 dB au Jour 28 jusqu'à 25 dB au Jour 84, permettant de réduire le degré de perte auditive de profonde à légère
- L'évolution de l'audiométrie tonale pure se traduit par une amélioration fonctionnelle mise en évidence par des tests d'audiométrie vocale
- La récupération complète de l'audiométrie tonale pure est obtenue chez 50% des patients traités avec SENS-401